

VŒU

Vœu relatif à la lutte contre les contrôles d'identité « au faciès »

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe des élus Front de Gauche, Communistes,
Parti de Gauche, ensemble et Citoyens

ADOPTE le vœu suivant :
par 33 voix pour et 10 abstentions

La Ville d'Ivry est pleinement engagée en faveur d'un vivre-ensemble apaisé dans l'espace public et réaffirme le rôle fondamental des institutions et services publics, dont celui de la Police, pour y contribuer.

L'ensemble des citoyennes et des citoyens ivryens, quels que soient leur apparence, leur âge, leur origine réelle ou supposée, doit pouvoir circuler librement, paisiblement, dans la mesure où leur comportement ne constitue pas un trouble à l'ordre public.

Depuis plusieurs années, des citoyens, des associations, des ONG, des collectifs parmi lesquels Stop le contrôle au faciès, Human Rights Watch, Open Society Justice Initiative, le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France, agissent pour dénoncer et faire reculer une pratique policière connue sous le nom de « contrôle au faciès », c'est-à-dire un contrôle d'identité motivé par certains critères d'apparence et non sur le comportement de la personne contrôlée.

Il s'agit d'une pratique abusive, discriminatoire, inefficace et illégale.

Une étude du CNRS datant de 2009, « Police et Minorités Visibles : les contrôles d'identité à Paris » indique qu'elle vise principalement ceux qui sont perçus comme « jeunes » (11 fois plus), « noirs » (6 fois plus que les « blancs »), ou « arabes » (8 fois plus).

Cette pratique crée inévitablement chez celles et ceux qui en sont victimes un sentiment d'injustice et d'inégalité insupportable dans un Etat de droit. Elle est source de défiance et de conflits, parfois très graves, en particulier entre jeunes et policiers.

L'actuel président de la République, en temps de campagne présidentielle, avait inscrit la lutte contre le contrôle au faciès au 30^e rang de ses engagements, lequel n'est pas non plus tenu. En outre, après la condamnation de l'Etat, le 24 juin 2015, pour « faute lourde » dans 5 cas de contrôles au faciès, le gouvernement du Premier ministre Manuel Valls s'est pourvu en cassation le 13 octobre dernier. La reconnaissance en appel par la Justice de cette pratique aurait pourtant pu être le point de départ d'une politique clairvoyante et courageuse pour faire reculer ce phénomène, particulièrement sensible dans une commune jeune et métissée comme celle d'Ivry.

Les jeunes de notre commune, réunis au sein du Conseil Local des Jeunes (CLJ) ont décidé il y a un an de faire du contrôle au faciès un sujet de réflexion et de mobilisation. Ils ont organisé un cycle de rencontres sur cette thématique au sein des Maisons de Quartier, étayées par l'exposition « Egalité Trahie » de la Fondation Open Society.

Ces rencontres, auxquelles ont participé des chercheurs, des sociologues, des représentants associatifs, ont permis d'expliquer, d'informer sur la définition, les réalités et les impacts du contrôle au faciès, sur les droits et les recours possibles. Des comparaisons ont été faites avec des pays en avance sur le nôtre concernant cette problématique, par exemple la commune espagnole de Fuenlabrada, où l'expérimentation du récépissé de contrôle d'identité a permis de diviser par trois le nombre de contrôles au faciès tout en multipliant par trois l'efficacité des contrôles.

C'est pourquoi le Conseil municipal d'Ivry salue l'engagement citoyen des jeunes du CLJ sur la question du contrôle au faciès,

1/ émet le vœu que l'expérimentation d'un dispositif de récépissé lors des contrôles d'identité soit mis en place par le gouvernement, conformément aux engagements de campagne du président de la République ;

2/ mandate d'ores et déjà le Maire pour qu'il s'adresse au Ministre de l'Intérieur afin de porter la candidature d'Ivry pour cette expérimentation.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016